



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/39/Add.1
10 juillet 2003



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarantième réunion
Montreal, 16 -18 juillet 2003

Addendum

PROPOSITION DE PROJET : MALAWI

Le présent addendum est émis pour :

- **Ajouter** les paragraphes suivants :

11 bis. Le PNUD a effectué une mission au Malawi au cours de la deuxième moitié de juin 2003, afin d'examiner les activités entreprises jusqu'à maintenant dans le contexte du projet d'élimination, pour évaluer les résultats ainsi que les besoins futurs et pour établir le calendrier d'un plan de travail stratégique de 18 mois.

11 ter. Les résultats préliminaires indiquent que les importations de bromure de méthyle ont diminué entre 1999 et 2003. On est à terminer une étude exhaustive, et un rapport final sera présenté sous peu au PNUD.

11 quar. D'autres points ont aussi été soulevés et discutés avec les principales parties intéressées pendant la mission. Un train de mesures ont été proposées pour traiter ces questions, et particulièrement :

- a) L'Agence agricole de recherche et de vulgarisation, l'agence nationale responsable de la mise en oeuvre technique du projet, désignera un technicien à temps plein pour aider le chef de projet national;
- b) L'achat du matériel et des intrants requis pour respecter l'objectif visé en 2004 pour l'élimination du bromure de méthyle sera entrepris d'ici décembre 2003. On est aussi à élaborer un calendrier de distribution pour les exploitants agricoles,

afin de s'assurer que le plus grand nombre d'exploitants formés puissent profiter de cet équipement;

- c) La formation portera surtout sur le système de bacs flottants, et les vulgarisateurs ayant déjà reçu une formation initieront les agriculteurs à l'utilisation de ce système. La formation continue des formateurs se poursuivra. Un spécialiste régional en bacs flottants sera embauché pour échanger de l'information sur les meilleures pratiques de gestion avec les vulgarisateurs et les parties intéressées. Les vulgarisateurs intégreront ces informations aux sessions de formation;
- d) On retiendra les services d'un consultant juridique national (au plus tard en août 2003) afin d'examiner les actes juridiques actuels et d'élaborer une stratégie permettant d'intégrer l'élimination du bromure de méthyle. La stratégie comprendra notamment le partage des frais, l'adhésion au calendrier d'élimination, et la façon de mieux contrôler et surveiller les importations de bromure de méthyle et de mieux appliquer les mesures à cet effet;
- e) Le gouvernement est aussi à préparer un cadre légal visant à inclure le bromure de méthyle dans la liste actuelle des SAO faisant partie du contexte environnemental. On pourra ainsi aider le pays à limiter les importations de bromure de méthyle et appliquer des pénalités si les fournisseurs continuent d'importer du bromure de méthyle au-delà du système de quota en cours d'élaboration. La Direction du revenu du Malawi, l'entité responsable du contrôle de tous les produits importés, sera l'un des partenaires à faire respecter cette loi (leurs agents ont déjà reçu une certaine formation). La Commission de contrôle des produits parasitaires (Pesticide Control Board) se joindra aussi au partenariat, car elle est responsable de l'émission des permis d'importation de tous les pesticides au Malawi;
- f) Pour éviter tout écart involontaire au budget initial du projet, le plan stratégique 2003-2004 comprend un plan de décaissement qui assurera la conformité aux activités de projet et aux coûts associés apparaissant dans le document de projet approuvé;
- g) L'élaboration d'un programme de sensibilisation (septembre 2003) et sa mise en oeuvre (novembre 2003) tabletront sur le travail déjà entrepris par le gouvernement par le truchement du projet d'information financé par le PNUE; et
- h) Le gouvernement, de concert avec le tandem PNUD-Malawi, évaluera d'autres solutions permettant de s'assurer que le développement des capacités sera à l'ordre du jour et intégré efficacement au cadre de gestion environnemental global du gouvernement.

- **Remplacer** le paragraphe 12 **par** ce qui suit :

12. Le Comité exécutif peut souhaiter envisager l'approbation de la remise de la troisième tranche de la proposition de projet sur la base du rapport supplémentaire présenté par le PNUD.
